

Le journal de tou-te-s les agent-e-s
des ministères
économiques et financiers



MARS 2018



Bercy

Ses missions Ses agents...

au coeur de l'action publique

Lutter et construire
Ensemble !



Sommaire

MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS	p. 3
<i>Bercy au coeur des scandales... Bercy au coeur de l'action publique</i>	
DGFIP	p. 5
<i>Une administration de proximité qui s'éloigne</i>	
DOUANES	p. 8
<i>La douane du futur ou scénario catastrophe ?</i>	
DGCCRF	p. 11
<i>Plus que jamais utile ...vitale !</i>	
ADMINISTRATION CENTRALE	p. 14
<i>Mettre à nu le périmètre d'administration centrale : dédale ou labyrinthe ?</i>	
INSEE	p. 17
<i>Statistique publique vitale... pour la démocratie</i>	
INDUSTRIE	p. 20
<i>Comment assurer la sûreté et la sécurité des citoyens ?</i>	
Grève du 22 mars	p. 23
<i>Investissez dans l'avenir !</i>	

Contacts

Solidaires Finances Publiques

Boîte 24 - 80, rue de Montreuil 75011 Paris

Tel. 01.44.64.64.44

contact@solidairesfinancespubliques.fr - solidairesfinancespubliques.fr

Solidaires Concurrence Consommation Répression des Fraudes et Services Communs de Laboratoires

93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris

Tel. 01.43.56.13.30

solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr - solidaires-ccrf-scl.org

Solidaires Douanes

Boîte 56 - 93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris

Tel. 01.73.73.12.50

solidaires.douanes@wanadoo.fr - solidaires-douanes.fr

SUD Centrale Solidaires (Ministère de Bercy)

139, rue de Bercy 75112 Paris - Bat Vauban NORD - RDC -

Tel. 01.53.18.60.22

01.53.18.60.44

syndicat-sud-centrale@syndicats.finances.gouv.fr - sudcm.org

SUD INSEE

36, rue des Trente Six Ponts 31 054 Toulouse Cedex 04

Tél. 05.61.36.61.36

01.41.17.38.81

syndicat-sud@insee.fr - sudinsee.org

Solidaires Industrie et Développement Durable

93 bis, rue de Montreuil 75011 Paris

Tél. 02.32.23.45.76

06.80.37.42.58

siege@solidairesidd.org - solidairesidd.com



Bercy au coeur des scandales

Bercy, au coeur de l'action publique !



Qu'ont en commun la présence de salmonellose dans le lait infantile (affaire Lactalis) ou de cheval dans le boeuf (« Chevalgate » en 2013), la construction de crèches et établissements scolaires sur d'anciens sites industriels ou des sols pollués (affaire ancienne usine Kodak, collège évacué à Vincennes, usine SEM à Montreuil, en région parisienne, à Marseille...), une fraude fiscale évaluée à 75 mds €/an qui continue à bien se porter, l'entrée massive de marchandises contrefaites par containers entiers sur le territoire national et européen ?

Inutile de chercher bien loin pour remonter la piste de ces scandales en chaîne et comprendre que les directions de Bercy sont plus ou moins concernées : DGCCRF, DGFIP, Douanes, ex réseau Industrie en régions...

Pas besoin de réfléchir longtemps pour comprendre que depuis 20 ans, les missions de ces directions sont mises à mal par leurs dirigeants, aux ordres de démarches gouvernementales joliment qualifiées de « modernisation et réforme de l'État » : RGPP, Réorganisation territoriale de l'État I et II et bientôt III, MAP sous Hollande et Valls et, pour couronner le tout Comité Action publique 2002 (CAP 22) lancé depuis septembre 2017 par le gouvernement Macron – Philippe.

Depuis plusieurs années déjà, Bercy est au cœur des scandales fiscaux, alimentaires voire industriels et sanitaires. Ces scandales qui frappent une DGCCRF au bord du burn out, avec une commande de 2 500 contrôles supplémentaires, alors que ses services ont été dépecés. Ceux qui frappent les anciens services démantelés et abandonnés aux préfets de région, de contrôle des installations classées (sites industriels classés à risques : pollution, explosion...). Ceux de la DGFIP, avec la suppression de **3 100** contrôleurs fiscaux et d'un total de **30.000 suppressions d'emplois en 10 ans**.

Quel est le point commun à toutes nos directions ? Avoir subi les assauts répétés de restructurations-réorganisations administratives, les coupes sombres des effectifs au nom d'un gimmick dogmatique : réduction de la masse salariale par la réduction aveugle du nombre de fonctionnaires. Hélas Bercy, au nom de son rôle majeur dans la construction du budget de l'État, s'est voulu exemplaire dans ce vilain jeu « court-termiste ». Les conséquences probables des choix de réduction de voilure de nos missions n'ont jamais été anticipées par ceux-là même qui nous les ont imposés.

On voit donc à présent les résultats, tant pour les agents en interne que pour les citoyen-ne-s, contribuables, consommateur-trice-s, usager-e-s de nos services publics qui ne sont plus ce qu'ils étaient.

Nous, fonctionnaires et agent-e-s de l'État à Bercy, nous n'en sommes pas moins citoyen-ne-s, administré-e-s. En tant que fonctionnaires, nous sommes en capacité de mesurer à double titre le rôle et l'utilité des services publics, leurs limites et les difficultés nées des politiques de casse et de « délégitimation » des missions d'intérêt général.



NOUS sommes, VOUS êtes agent-e-s des Finances Publiques
NOUS sommes, VOUS êtes douanier-e-s,
NOUS sommes, VOUS êtes agent-e-s de la DGCCRF,
NOUS sommes, VOUS êtes affecté-e-s à l'INSEE,
NOUS sommes, VOUS êtes agent-e-s d'administration centrale.
NOUS sommes, VOUS êtes ancien-ne-s de l'Industrie gérés en administration centrale des MEFs mais affectés en DIRECCTE et abandonnés à votre sort dans les DREAL, contraint-e-s à laisser les entreprises privées contrôler elles-mêmes les risques qui devraient être mesurés par l'État avec les mêmes critères, sur l'ensemble du territoire...

Tou-te-s, nous sommes face à la dégradation des conditions d'exercice de NOS missions, à la délégitimation de nos missions d'intérêt général, à la remise en cause du service public et de la Fonction Publique.

La fédération **Solidaires Finances** s'insurge contre le démantèlement des missions des MEFS et avec ses syndicats membres **SOLIDAIRES Finances publiques, SOLIDAIRES Douanes, SOLIDAIRES CCRF & SCL, SUD INSEE, SUD Centrale et SOLIDAIRES Industrie & développement durable** ils ont décidé de lancer une campagne publique pour dénoncer la situation et mettre en avant leur vision d'un ministère qui serait réellement redistributeur et défenseur des intérêts fondamentaux du plus grand nombre.

Ensemble, avec notre fédération de la fonction publique, nous relayons la campagne organisée par le Comité unitaire élargi aux syndicats CGT et FSU, à des associations et partis : « **Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des Services publics** » .

Dans ce cadre et pour construire une vision alternative des « Services publics du XXIème siècle », un questionnaire ouvert à tou-te-s, agent-e-s mais aussi citoyen-ne-s a été élaboré. Nous vous invitons à y répondre en ligne, à l'adresse internet suivante :

<http://syndicollectif.fr/services-publics-la-convergence-nationale-lance-une-campagne-contre-cap-22/>

DGFIP

Une administration de proximité qui s'éloigne



Comme dans toutes les administrations, la première conséquence des suppressions d'emplois et de la réduction de la voilure des services de l'actuelle DGFIP a été la réduction des horaires d'ouverture au public subie par les administré-e-s. Bien souvent, les difficultés rencontrées par les contribuables pour voir un agent-e capable de démêler chaque situation personnelle sont devenues kafkaïennes.

De plus, soit agent-e de la DGFIP et contribuable, soit agent-e d'une autre direction des MEFs et contribuable, nous subissons tous des pressions pour déclarer en ligne, modifier les prélèvements en passant par une plate-forme et courrier électronique uniquement. Même les agent-e-s en accueil physique nous y incitent. Et, en tant qu'administré-e-s, avant que les problèmes auquel vous êtes confrontés soient réglés, il n'est pas rare de « tourner en rond ». La relation du citoyen-n-e avec la DGFIP s'est donc complexifiée au nom de la... proximité et... de procédures... simplifiées **Tout ça dans un contexte où, d'ici 2019, la déclaration de revenus par internet va se généraliser.**

Qualité de l'accueil, avez-vous dit ?

Pour le recouvrement idem : vous êtes incités à payer par carte bleue ou en ligne. Certains centres des finances publiques, anciennes « trésoreries », après l'abandon des chèques, n'acceptent plus les règlements en espèces, même inférieurs à trois cents euros. La « caisse sans numéraire » est un concept qui s'installe sur un champ de ruines en termes d'implantations géographiques ! **Désormais, pour trouver la solution la plus adaptée, il faut se déplacer... loin.**

Désormais, lorsque vous voulez obtenir un renseignement concernant votre assiette ou vous inquiétez des conditions de recouvrement de votre impôt, vous êtes orientés soit vers les services des impôts des particuliers compétents, soit vers un « call

center » ou vers une plate forme internet qui fournira une réponse générique dans le cadre d'un « accueil de premier niveau ».

Si votre situation n'entre pas dans le cadre des réponses type, vous n'aurez plus qu'à téléphoner ou à vous déplacer toujours plus loin, à vos frais, au gré des « regroupements » ou « fermetures » de trésoreries et autres centres des finances publiques. Avec en prime et au grand regret des agent-e-s eux-mêmes, des files ou des temps d'attente qui ne contribuent pas à améliorer le dialogue entre l'administré et le service public dont les moyens ont été gravement amputés.

De 1998 à 2018, les 4 000 trésoreries sur le territoire ont été réduites de moitié.

DGFIP virtuelle, aux abonné-e-s absents pour les réponses aux questions

Au cours de l'année 2018, vous, nous, contribuables, personnels de la DGFIP, allons nous retrouver confrontés à la mise en œuvre du « prélèvement à la source » dès le 1er janvier 2019 (avec option pour le couple ou personnalisé) et de la suppression entre 2018 et 2020 de la taxe d'habitation pour la résidence principale de 80% des foyers.

Les simulateurs en ligne des administrations publiques (DGFIP mais également de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) indiquent des montants de TH pour 2018. Difficile d'imaginer que ces montants suffiront à rassurer les contribuables, sachant que pour les retraité-e-s l'augmentation de la CSG aura des incidences sur le revenu fiscal de référence... du foyer fiscal et non pas du ou de la seule retraité-e.

Administré-e-s et contribuables comptables des charges de gestion

La vigilance du contribuable sera requise pour l'actualisation annuelle de son taux de prélèvement.

Quant aux « zones blanches » qui ne rendent pas tous les contribuables égaux en matière d'accès à internet, l'appel du gouvernement aux opérateurs de téléphonie mobile pour les supprimer risque d'être opportunément utilisé pour fermer et regrouper davantage encore les services. Un rapport thématique de la Cour des Comptes de décembre 2017 affirme : « L'objectif [de la DGFIP] est de devenir « l'administration numérique de référence ».

Cour des comptes qui en appelle même à « tirer le meilleur parti de la diffusion des nouvelles technologies dans les services déconcentrés » grâce à « un redimensionnement progressif du réseau territorial de l'État, notamment des services disposant d'implantations locales, comme le réseau des centres des finances publiques ».

Usagers, s'abstenir de toute situation fragilisante et éviter les armes fatales de l'automatisation !

La situation sociale s'aggrave et continuera de s'aggraver du fait des choix de classe du « président des riches ».

De fait, le nombre des redevables et contribuables rencontrant des difficultés financières, y compris dans des ménages dont l'un-e des membres au moins est fonctionnaire, s'accroît.

Or que privilégient les autorités publiques à la tête de la DGFIP ? La dématérialisation et la possibilité des démarches en ligne pour justifier le resserrement de son réseau. Choix informatiques systématiques qui privent les contribuables et redevables en difficulté, parfois « exclu-e-s bancaires », d'une solution qui n'aggrave pas leur situation financière.

Aujourd'hui la déshumanisation, l'industrialisation, la mise en place de chaînes de procédures de recouvrement standardisées et automatisées peuvent conduire

à bloquer le compte d'un contribuable ou d'un redevable sans que puisse être pris en compte sa situation personnelle, ce qui était plus facile à évaluer dans le cadre d'un accueil physique dans un centre de proximité.

C'est ainsi que les « Avis à tiers détenteur » (ATD) pour le recouvrement de l'impôt et les « Oppositions Tiers détenteur » (OTD) pour les « produits locaux » (se démultiplient cantines, ordures ménagères) livrant les plus fragiles aux appétits de leurs banques n'hésitant pas à leur prélever des frais bancaires exorbitants.

Hélas, les économies d'échelle et le rétrécissement du réseau déconcentré de la DGFIP sont tels que la déshumanisation de notre administration risque de s'accroître si nous ne défendons pas collectivement le sens de nos missions et nos valeurs de service public égal pour tous et toutes.

DGFIP : cible des « grands corps » tenants de l'État ultra-light

Dans le cadre de CAP 2022 dont les recommandations vont être publiées à la fin du 1er trimestre 2018, la direction générale ne peut que se sentir encouragée à poursuivre ses amputations.

Les rapports publiés tant par la Cour des Comptes que l'IGF penchent dans le sens des suppressions d'effectifs, de réduction des implantations, de concentration régionale. La cour des comptes dressait le constat suivant : « en 2015, sur un total de **82 844 ETP** en poste dans les DRFiP/DDFiP, **75 %** travaillaient dans les implantations infra-départementales », « dans **90 %** des DDFiP, le nombre des services des impôts des particuliers et des services des impôts des entreprises n'a pas évolué entre 2011 et 2015 » et, enfin, « concernant les trésoreries locales, le nombre de postes comptant moins de cinq agents a diminué, mais leur nombre demeure élevé : **631** unités en 2015 (soit **25,7 %** des postes comptables) contre **698** en 2011 (**26,4 %**) ».

La Cour concluait encore : « La relative inertie du réseau tranche avec le déploiement rapide des nouvelles technologies, empêchant de tirer pleinement partie des gains de productivité qui en sont escomptés.

À la révolution des procédures paraît s'opposer le statu quo des implantations ».

Numérisation vous dit-on ! Allons donc, un petit coup de sirop typhon de la numérisation pour balayer le tout !

Quant à l'IGF, dès 2015, il prévoyait pour les grandes collectivités, qu'« un schéma de conversion de poste comptable en agence comptable pourrait être envisagé à titre expérimental », en « rupture avec l'organisation de travail traditionnelle résultant de l'application littérale de la séparation organique entre ordonnateur et comptable ».

Cette idée d'une agence comptable réapparaît aujourd'hui dans le questionnaire adressé par la Cour des Comptes à l'AMF et menace toutes les activités de la DGFIP.

Parions que les décisions prises dans le cadre de CAP 2022 confirmeront cette logique de démantèlement accéléré de nos services publics déconcentrés.



Nous ne laisserons pas faire !

Solidaires Finances Publiques et sa fédération **Solidaires Finances** continuent d'exiger que les missions de recouvrement des recettes publiques et de contrôle et de paiement des dépenses publiques relèvent des missions de l'État. Les centres des finances publiques, ex-centres des impôts et ex-trésoreries, doivent rester la porte d'entrée sur la diversité des services de la DGFIP. Ils doivent rester un service de proximité exercé par des agents de la DGFIP véritables professionnels de leurs missions. Car il s'agit de garantir la neutralité et l'égalité de moyens, de droits et d'accès pour tout-e-s les contribuables et toutes les collectivités territoriales, quelles que soient leurs ressources.

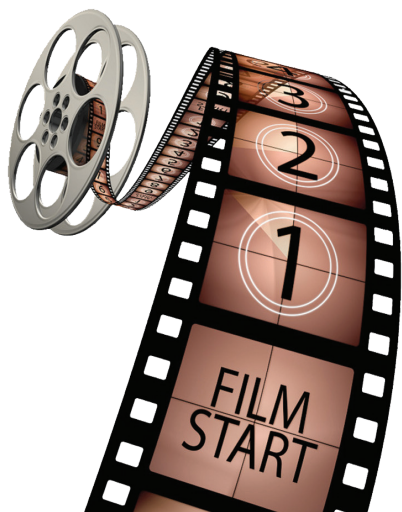
Solidaires Finances Publiques et sa fédération **Solidaires Finances** revendiquent en particulier la constitution **d'un pôle bancaire public** dans le cadre duquel un droit au compte pour tou-te-s, sans frais bancaires, puisse être ouvert à proximité dans les postes comptables.

2026 !



La douane du futur ou scénario catastrophe ?

Jugez-en !



En direct d'un futur (pas très éloigné...) ...les choses ont bien changé. Pour paraphraser Audiard, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects a été

« **dispersée façon puzzle** ».

Sous la houlette du tout puissant MMA (Ministère de la Modernité Administrative) :

► Les brigades de surveillance ont enfin été mises à disposition du Ministère de l'Intérieur, pour constituer une nouvelle sous-direction, intitulée

« Frontières et Flux Migratoires » (FFM). Bien sûr, ceci s'est accompagné, dès 2022, de plusieurs abandons de missions et spécificités douanières. D'après quelques fuites, il semble que du côté des « hot spots » tels Calais, Marseille ou encore Notre-Dame des Landes (enfin repris aux répugnants Zadistes !), les ex-gabelous refusent de lacérer les tentes de fortunes ou de « gazer à tout va ». Fort heureusement on ne refait pas l'ADN du Gabelou !

► Le dédouanement est totalement privatisé et soumis à l'auto-certification. Les évaluations se font désormais par « trip advisor »®, et son avatar « my favorite customs », développé récemment par la firme lancée à l'origine par le président américain Marc Zuckerberg. Une pétition d'un nombre conséquent d'opérateurs (et non des moindres) réclame toutefois un retour de l'autorité publique pour restaurer le minimum de contrôle nécessaire. Un conglomerat de passésistes nostalgiques sans doute...

► En termes d'action fiscale, les réformes successives ont, elles aussi, abouti à un transfert de la charge par l'auto-liquidation, l'auto-rectification et certains disent même : l'auto-fraude (Bingo pour les entreprises !). Quelques mesquins du côté des derniers lambeaux du journalisme d'investigation (en baisse forte, depuis la déchéance de nationalité des journalistes de Cash Investigation et de quelques vieux grigous appointant au Canard Enchaîné) évoquent le scandale d'un « Customs Papers », portant sur des milliards...

**Allons, allons, tout est donc bon
pour agiter le bon peuple...**



Un instant de répit !

A l'occasion du budget 2018, la Douane bénéficie d'une mesure de grâce et se voit renforcée en emplois notamment en raison du Brexit. Elle obtient également une rallonge budgétaire. Sur ce dernier point, on peut d'emblée signaler qu'il y a beaucoup d'investissements à faire.

Par exemple, pour exercer ses missions, la Douane dispose de moyens lourds (bateaux, hélicoptères, avions) et l'entretien et la mise à niveau de ces matériels représente une charge budgétaire importante.

En termes d'effectifs, rappelons-le, depuis très longtemps la Douane perdait des troupes. Moyen mnémotechnique pratique pour les expressions syndicales autant qu'exact au niveau des chiffres : **la Douane supprimait un emploi par jour ce qui aboutissait ainsi à la suppression de l'équivalent d'une direction régionale chaque année. Rien moins !**

Il faudra attendre un temps certain avant de pouvoir compenser ces pertes. Et ceci n'arrivera vraisemblablement jamais. On peut effectivement craindre qu'après une période de grâce, la « mécanique infernale » se remette en route.

... dû à un contexte troublé et anxiogène

La branche Surveillance avait été plus ou moins préservée ces derniers temps. Mais ceci est uniquement dû au risque terroriste. Cependant cela n'a pas empêché la fermeture d'unités.

C'est tout simplement une évidence, l'affaiblissement du contrôle à la circulation et des zones frontalières intérieures est une catastrophe en termes de protection du territoire national. Il ne s'agit pas ici d'affirmer qu'il faut le sanctuariser, ce qui serait une duperie. Il est tout simplement question d'évoquer la nécessité de ramener le curseur à un niveau acceptable pour la protection du pays.

Pour en revenir à la préoccupation terroriste, il est in-envisageable que des « cinglés » puissent se balader à travers toute l'Europe, parfois avec des armes de guerre, sans avoir une probabilité raisonnable de tomber sur un contrôle, à tout le moins d'être repérés.

On peut élargir le propos pour passer des « cinglés » mentionnés ci-dessus aux trafiquants de tout poil. Et on peut remplacer le mot « armes », par « stupéfiants », « contrefaçons », « tabacs », « produits réglementés », « espèces soumises à la convention de Washington », ... (liste largement non exhaustive !).

C'est un constat terrible hélas, l'État parvient souvent à planquer l'affaiblissement général du réseau douanier derrière des chiffres de saisie de plus en plus élevés, avec saisies ultra médiatisées et présence de ministre de tutelle à la clef pour faire illusion sur la réalité. Sans même parler de l'efficacité des agent-e-s, nous y voyons, syndicalistes, surtout là la vivacité des trafics.

... en réalité, activités de contrôle réduites à peau de chagrin

Cette situation a été grandement facilitée par l'action conjuguée de la libéralisation des échanges et par l'explosion de ces derniers qui sont de plus en plus massifs et rapides.

Or, l'administration (évoquant ici l'échelle européenne) a allégé les procédures, dématérialisé les déclarations et, finalement, largement réduit les possibilités de contrôle physique.

Il y a là un impact en termes de régulation, avec également une incidence fiscale.

On peut se demander si un taux de 3 pour 1000 conteneurs contrôlés seulement est suffisant.

Pour nous, la réponse c'est NON !

On a également évoqué une compensation à cette absence de contrôle massif des marchandises, par un recours accru aux techniques de « ciblage ». Pour la France, nous estimons que c'est insuffisant.

...

Par essence, un tel dispositif ne remplacera jamais une présence sur le terrain pour toutes les missions douanières.

Nous sommes dans un monde d'échanges accélérés (commerciaux, financiers...). Son corollaire devrait être le maintien d'une capacité à appréhender ces flux. Pour **Solidaires Douanes** et sa fédération **Solidaires Finances**, le compte n'y est pas ! Et, le répit risque fort d'être de courte durée.

... alors que tous les échanges s'accélèrent !

Revenons sur le terrain de l'anticipation (déjà une réalité au cas d'espèce). Nous avons déjà assisté à l'explosion du fret express. Ce dernier est le transport très rapide, soumis à des formalités minimales de colis de taille petite et moyenne. La Douane a créé quelques petites unités spécialisées implantées sur des sites concernés.

On parle ici de centaines de milliers de mouvements en quelques heures. Manifestement, nos capacités ne sont pas à la hauteur.

Or, ce phénomène, encore concentré sur quelques grands opérateurs, est en train de prendre une dimension nouvelle en se généralisant et en se répandant sur tout le territoire. Le commerce international, sous couvert de progrès logistiques, va se fragmenter et se disséminer. Ceci va s'accompagner d'une plus grande difficulté à savoir qui fait quoi et à suivre effectivement les flux financiers correspondants.

Cette nouvelle donne n'est pas encore suffisamment anticipée, alors qu'elle devrait d'ores et déjà engendrer un renforcement des moyens de contrôle correspondants.



Solidaires Douanes et sa fédération **Solidaires Finances** considèrent que contrairement à l'image d'Épinal qui circule, la Douane n'est pas une administration du passé.

Elle est bien celle du présent et du futur.

L'oublier est une faute grave, créant pour les citoyen-ne-s et l'État un accroissement sans précédent des risques collectifs et individuels et dont les conséquences risquent, elles aussi, d'être redoutables !

DGCCRF

Plus que jamais
utile...
...VITALE !



*L'utilité de la DGCCRF est difficilement contestable !
Vous en voulez l'illustration ?
Imaginons ensemble la journée de Raymond,
consommateur ordinaire !*



7 heures

Raymond se lève, allume sa lampe de chevet dont la conformité électrique a été vérifiée après prélèvement d'une agente de la DGCCRF et analysée dans **un laboratoire** du Service Commun des Laboratoires **DGCCRF/Douanes**.

7 h 10

Raymond prépare son thé dont la teneur en pesticides a été contrôlée, là-aussi, par un-e agent-e de la **DGCCRF**. Puis, Raymond prépare un jus d'orange bio. Qui a vérifié qu'elles étaient bien bio ? Un-e agent-e de la **DGCCRF** bien sûr !

7 h 40

Raymond fait sa toilette avec des produits cosmétiques analysés et contrôlés par des agents de la **DGCCRF**, afin de vérifier qu'ils ne contiennent pas des substances interdites qui pourraient être nocives.

8 heures

Raymond emmène ses petits-enfants à l'école dont les bâtiments ont été rénovés il n'y a pas si longtemps. Qui a vérifié que la concurrence dans le marché public a été bien respectée ? La **DGCCRF** !

Raymond passe ensuite chercher sa baguette à la boulangerie dont un-e agent-e de la **DGCCRF** aura vérifié qu'elle a bien été fabriquée sur place, dans de bonnes conditions d'hygiène, les prix bien affichés. Comme chez le boucher où Raymond achète un rôti de bœuf dont l'origine est affichée et vérifiée... là aussi grâce à qui ? ... la **DGCCRF** !

Midi

Raymond déjeune dans un restaurant contrôlé par la **DGCCRF**. Il serait dommage de manger du bloc de foie gras à la place de véritable foie gras, des plats indiqués comme « faits maison » alors qu'ils ne le sont pas et le tout agrémenté d'une hygiène déplorable des cuisines !

Après-midi

En sortant du restaurant, période des soldes oblige, **Raymond** s'arrête dans un magasin pour acheter un manteau. Inutile de vous dire qui s'occupe de surveiller la véracité des annonces de réduction de prix... Vous l'aurez deviné !

En sortant, il se rend dans un club de sport afin de respecter ses bonnes résolutions du début d'année et se maintenir en forme, sans se demander si la réglementation est bien respectée : information du consommateur, contrat... la **DGCCRF** veille !!!

Il s'arrête dans un service administratif pour rencontrer les agents de la **DGCCRF** afin de connaître les droits de sa voisine âgée de 90 ans démarchée à son domicile par un représentant peu scrupuleux qui lui a vendu 3000 cartes de visites.

Là, **Raymond** apprend auprès d'un agent de la **DGCCRF** qui tient des permanences pour recevoir des consommateurs ou répondre aux appels, qu'il suffit que sa voisine fasse usage de son droit de rétractation dans les 14 jours suivant la commande pour annuler la vente. L'agent de permanence transmettra l'information à un autre collègue de la **DGCCRF**, afin qu'un contrôle général des pratiques de la société soit réalisé.

Après l'école, **Raymond** emmène ses petits-enfants jouer sur l'aire de jeux dont la sécurité et l'effectivité des opérations d'entretien ont été vérifiées par la **DGCCRF** !

Avant de rentrer, il s'arrête acheter un plat cuisiné surgelé à base de cabillaud... dont l'étiquetage et la composition ont eux aussi été contrôlés par la **DGCCRF** afin de s'assurer, notamment :

- ▶ que les mentions obligatoires relatives aux allergènes présents dans le plat reprennent bien l'ensemble des substances présentes ;
- ▶ que l'étiquetage nutritionnel est conforme et réel. C'est notamment important pour les personnes devant suivre des régimes alimentaires particuliers (teneur en sel, en sucres, en matières grasses...);
- ▶ que c'est bien du cabillaud qui a été utilisé et non pas un autre poisson de moins bonne qualité et moins cher.

Il en profite pour acheter le lait infantile que sa fille lui a demandé pour sa dernière petite-fille née il y a 2 mois. Il sait qu'il y a eu une alerte et une demande de retrait ; mais des contrôles par sondage ont été effectués pour vérifier l'effectivité de la mesure de retrait des produits dans les points de vente. Par qui ? La **DGCCRF**.

Tous les points de vente ne peuvent pas être inspectés et il faut rester vigilant. Consommateur bien informé, il sait que la possibilité d'un contrôle maintient une pression sur les distributeurs.

Fin de journée

Il effectue quelques achats sur internet... Bingo ! Une nouvelle fois, qui s'occupe de vérifier que ce qui est vendu est autorisé, que les étiquetages sont bien faits, que les prix sont affichés, que l'information du consommateur sur ses droits en matière de vente à distance a été faite ? La **DGCCRF** !



**De nombreux autres exemples auraient pu être donnés...
Chacun-e aura compris l'importance des missions
de la **DGCCRF**, non ?**

Alors utile !

La **DGCCRF** a-t-elle vraiment les moyens de faire tout ça ?

Malheureusement non. Entre les effectifs qui se réduisent comme peau de chagrin d'année en année (environ **2 800** agents sur l'ensemble du territoire pour accomplir toutes les missions citées et bien d'autres encore !) et une organisation complètement sacrifiée, il est bien difficile à la **DGCCRF** d'accomplir ses missions de protection économique des consommateurs.

Si cette administration partitionnée entre des structures administratives sans aucun lien hiérarchique entre elles continue de fonctionner, cela tient aujourd'hui en grande partie à la conscience professionnelle de ses agent-e-s ! Depuis la RGPP-RéATE, la MAP et tout ce qui s'ensuit, la **DGCCRF** est dézinguée. **Solidaires Finances** et **Solidaires CCRF & SCL** sonnent l'alerte auprès des ministres successifs. Rien n'y fait. Toujours la même logique absurde qui est à l'œuvre.

Qu'en sera-t-il demain ?

Au nom de la sempiternelle et sacro sainte rigueur budgétaire, aujourd'hui, le gouvernement envisage d'abandonner au privé une partie de nos activités. En effet, à force de réduire nos effectifs, nous ne sommes plus en capacité d'exercer correctement et sereinement toutes nos missions. Et pour cause. Qui est responsable du désarroi des agents, de leurs difficultés professionnelles ? Demain, l'hygiène et les aires de jeux pourraient être contrôlées par des prestataires privés qui n'auront ni la neutralité ni l'impartialité nécessaire pour exercer au mieux ces missions d'intérêt public.

L'accueil consommateur sera numérisé !!! Plus moyen de rencontrer un ou un-e agent-e de la CCRF local-e.

Raymond ou tout autre consommateur-trice devra se débrouiller avec internet et une plate-forme numérique pour résoudre ses problèmes de consommation. Comment feront les personnes âgées ou celles n'ayant pas les moyens d'avoir une connexion internet ?



Alors la **DGCCRF** utile !
OUI ! il y a urgence !

Il y a urgence !

Tant pour les agent-e-s de la CCRF que des MEFS et les consommateur-trice-s, il y a urgence à prendre conscience que le service public ne doit jamais être bradé sur l'autel de l'austérité !

Mettre à nu le périmètre d'administration centrale :

dédale ou labyrinthe ?



Se repérer dans le labyrinthe de l'administration centrale de Bercy n'est pas une mince affaire ! Et les agents dans tout ça ?

*Pléthore d'entités administratives,
missions diverses mais fondamentales*

Sans compter les grosses directions DGFIP, DGINSEE, DGCCRF, DGDDI et leurs services centraux respectifs, l'administration centrale de Bercy aujourd'hui ce sont : 2 ministres, 2 secrétaires d'État, 9 directions (Bureau des Cabs, DB, DGT, DGE, DAE, DGAFP, DITP...), 3 médiateurs, 1 inspection générale (IGF), 2 services de contrôle (CGEJET et CGEFI), un service de renseignements, une délégation de lutte contre la fraude, un service de lutte contre le blanchiment (TRACFIN), de sécurité économique (SISSE), 3 agences (AIFE, APE, APIE), et un Secrétariat Général (SG). Soit un total de vingt et une entités administratives.

Mais ce n'est pas tout !

Le Secrétariat Général, plus gros service de la centrale, a des structures qui lui sont propres. Il est composé d'un cabinet, 5 services (RH, Environnement professionnel, Informatique, Budget et immobilier, Haut fonctionnaire de Défense), 3 Délégations, 3 Missions, l'Institut de la gestion publique et de développement économique (IGPDE) et le bureau du « dialogue social ». Soit 14 entités qui s'ajoutent aux précédentes.

Au total, l'administration centrale de Bercy regroupe 35 unités ou entités administratives dont les missions et les métiers sont importants et spécifiques. Que ces entités administratives soient de petite, moyenne ou plus grosse taille, elles répondent

toutes à des missions fondamentales qui vont de l'orientation macroéconomique de la France (DGT), à l'accompagnement de la compétitivité des entreprises (DGE), en passant par l'élaboration du Budget de l'État (DB) et la Transformation de l'Action publique (DITP), voire la lutte contre corruption et... nous en passons !

Dans ce véritable jeu de dominos, chaque pièce, service, direction, délégation qui le compose tente de se plier aux injonctions des gouvernements qui se succèdent ; quand elle n'anticipe pas les volontés gouvernementales comme ce fut le cas par exemple avec la création de la DG Entreprises et son fameux « CAP Compétitivité » transformé depuis quelques mois en « CAP Numérique » (ah, l'air du temps...). Ou, autre exemple riche de sens, après la sortie en fin 2012 de la DGME (modernisation de l'État) devenue SGMAP -rattaché aux services du 1er ministre-, le retour fin 2017 de la DITP dans le giron du ministre de l'Action et des comptes publics de la mission dédiée aux réformes à venir dans le cadre de CAP 2022. Bref dans ce jeu aux pièces multiples, une pièce bouge et tout un édifice doit se ré-équilibrer.

C'est chaque fois, pour l'administration centrale, un nouveau CAP à passer pour que Bercy redevienne le grand coordinateur de toutes les évolutions des missions et statutaires !

Car, n'oublions pas, la DGAFP est aussi revenue dans le périmètre de Bercy. Au-delà des pièces maîtresses et intangibles (DB, DGT, DGE), ce vaste puzzle aux contours mouvants s'installe et se redéfinit souvent à notre nez et à notre barbe sans qu'on y prête collectivement une grande attention. Pourtant, économies budgétaires président à ces chambardements incessants. La prestigieuse Direction du Budget veille...

Oui, ces sempiternels changements de périmètres ministériels et directionnels

donnent le tournis. Même les plus aguerris en stratégie organisationnelle s'y perdent. Depuis 2017, la liste des repérimétrages ne cesse de s'allonger, perdant la sagacité des plus vigilante-s des agent-e-s et de leurs syndicats. De fait, l'administration centrale est le laboratoire d'essai des MEFS en matière de fusions, restructurations, mutualisations, agencification, SCNisation voire délégation des missions et services, interministérialité et/ou réinternalisation (ex ; SAE devenue Direction des Achats de l'État...)

L'administration centrale et ses grands corps fossoyeurs des missions des MEFS ?

L'agent lambda s'y perd, hélas. Mais tout ce qui s'y passe est pourtant riche en symboles et éclaire les priorités de chaque gouvernement. Ne nous y trompons pas, Bercy est au cœur de leur vision étriquée de l'action publique ; la composition de son administration centrale en est le symbole. Rien de ce qui s'y passe n'y est anodin. Depuis plus de 10 ans, tout ce qui s'y fait, s'y change l'est au nom d'une gestion comptable des moyens dont Bercy est le chef d'orchestre pour l'ensemble des ministères.

En interne, les directeurs et directrices des différents services et directions plus ou moins prestigieux, les grands corps d'inspection (IGF) et de contrôle (CGEFI, CGEIET) sont au service des priorités gouvernementales. A coups de missions, d'audits, de rapports et de recommandations qui leur sont commandés, ils enjoignent les services et directions de centrale mais aussi les grandes directions à réseaux, DGFiP, DGDDI, DGCCRF, INSEE à s'adapter, à devenir plus performantes et stratégiques, à délaisser les règles de gestion du personnel qui coûteraient trop chères -car trop collectives-. Leur credo partagé : la proximité par la numérisation (beaucoup moins d'emplois d'accueil à la DGFiP, moins de contrôles physiques à la DGDDI et recours accru aux techniques de « ciblage », et à la DGCCRF, délégation par l'auto-contrôle par les entreprises elles-mêmes...). Les articles qui précèdent celui-ci évoquent ces nombreux rapports dont le seul but est de « tailler dans le gras », alors que les syndicats de la fédération **Solidaires Finances** estiment que missions et moyens de leurs directions sont déjà à l'os.

A titre d'exemple récent, à la demande du SG d'administration centrale, le CGEFI a réalisé un audit des activités de Sécurité et sûreté mises en œuvre par le service de l'Environnement professionnel. A cette occasion, les auditeurs se sont livrés à une comparaison interministérielle ; dans son rapport le CGEFI n'hésite pas à présenter comme deux alternatives possibles soit la séparation fonctionnelle de ces deux activités (avec rattachements distincts), soit leur transfert au secteur privé dont ce serait le cœur de métier. Le scénario proposé par l'administration aux personnels concernés est le scénario I celui de la séparation en deux de leurs activités. A cette étape, les personnels et leurs syndicats au CHS CT et au Comité technique d'Administration centrale exigent d'être associés en amont à tout projet de réorganisation les concernant.

Autre acteur de ces recommandations, le 14 mars 2017, la Cour des comptes après audit à la DGE créée en juillet 2014 publiait un référé préconisant : d' « *Alléger la DGE des tâches de gestion, notamment de personnel, qui débordent l'exercice de son cœur de métier de direction stratégique* » (cf ; Recommandation n°4 -Ah, tous ces mots lourds de sens indiquant de nouvelles saignées !)

Partout notre vigilance s'impose. Il ne faut plus laisser aux grands corps d'Inspection et de contrôle et à nos dirigeants, hauts fonctionnaires, le pouvoir d'esquisser les grandes lignes des réformes et des réorganisations de nos services et missions.

Conséquence pour les agents : l'incompréhension et le mal-être qui se répandent

Ce périmètre tentaculaire, ce patchwork incompréhensible pour l'immense majorité des fonctionnaires de Bercy eux-mêmes, ces recommandations des grands corps dans tous leurs états donnent souvent l'impression de sables mouvants. Souvent, les agents s'estiment les dindons d'une farce assaisonnée de réduction d'effectifs, d'économie de bouts de chandelle, de déménagements alors que leurs dirigeants et leurs ministres s'y construisent réputation nationale et internationale autant que de belles carrières, voire de beaux « pantouflages » non exempts de conflits d'intérêt qui font parfois les Unes de la presse.

Lors des multiples réorganisations, les responsables (toujours les grands corps à la solde des injonctions) sont les premiers à clamer haut et fort l'absence d'impact d'un déménagement ou d'une fusion de services sur les conditions de travail de leurs agents. La teneur de leur réponse est sensiblement toujours celle-ci : « nous avons eu des entretiens avec tous nos agents. Ils ont été reçus individuellement par leur hiérarchie, et ils sont tout à fait partants pour cette réorganisation. » (1) et d'adopter un ton enthousiaste et enjôleur.

Et pour ceux qui n'étaient pas d'accord parce que cela leur rallongeait le temps de transport d'une heure ? Embarras soudain... « Ceux-là sont accompagnés ». Vers la sortie ? Vers une autre direction ? Vers un poste qui ne leur correspond plus vraiment ? Circulez, y'a rien à voir ! C'est la loi du marché du travail interne ma p'tite dame ! La loi du marché ? Parlons-en de la loi du marché. ..

Une fois les agent-e-s consulté-e-s, il n'y aurait donc plus lieu d'en rendre compte aux syndicats ? Puisque tout le monde pris individuellement serait d'accord, plus besoin des syndicats ! Ainsi la boucle serait bouclée : on attend de nous, élus du personnel ou simplement militant-e-s syndicaux d'acquiescer, d'être une simple chambre d'enregis-

trement, d'être celles et ceux à qui ces doctes personnages viennent expliquer le sens de leur réforme, tant il est vrai que, par essence ou par nature (?) un-e syndicaliste aurait « la tête près du bonnet » et ne serait guère enclin à comprendre ce que sont les stratégies organisationnelles d'un État soumis, dans le moindre de ses poches de graisse résiduelle, au Lean Management et à un régime amincissant accéléré...

Or, ces réorganisations qui s'empilent, s'emboîtent, se succèdent ont de profondes conséquences sur les collectifs de travail, et par répercussion sur le sens même que les agent-e-s donnent à leur travail. Les agent-e-s ne s'y retrouvent plus. Plus de sens à leur travail : Résultats des courses : un nombre de plus en plus grand de signalements pour harcèlements ou pour souffrance au travail évoqués dans les huit clos du CHS CT de centrale, des équipes qui « craquent », des dépressions, des suicides. C'est donc bien souvent aux syndicats de prendre le relais alors qu'il est parfois trop tard ; aux syndicats qu'il revient de prendre en charge des situations individuelles catastrophiques alors qu'elles auraient pu être évitées en amont.

STOP !
Moratoire
des restructurations
Face à ces réorganisations pathogènes, SUD Centrale Solidaires et sa fédération Solidaires Finances disent STOP !

L'heure viendra ou l'exigence d'un moratoire des restructurations prendra vraiment sens et s'imposera au plus grand nombre, même en administration centrale.

(1) Propos tenus par un directeur lors d'un groupe de travail.

INSEE,

statistique publique vitale... pour la démocratie



Comment sait-on que les inégalités de fortune augmentent continuellement ? Que le sous-emploi frappe davantage les femmes que les hommes ? Que 20 % des enfants vivent dans un ménage pauvre ? que le fait de travailler n'empêche pas toujours d'être sans domicile ? Grâce aux enquêtes et aux études de la statistique publique. Enquêtes menées par l'INSEE considéré comme un des organismes statistiques les plus efficaces et fiables dans le monde. Vérités statistiques que certains n'aiment pas entendre... mais qui sont indispensables et... vitales dans une démocratie moderne...

La statistique publique, un bien public original

La statistique publique est « un bien public original », pour reprendre le titre d'un colloque organisé par les syndicats de l'Insee en 2011. Il est en effet indispensable, en démocratie, de disposer d'une information économique et sociale fiable, objective et à l'abri des pressions du pouvoir politique et économique.

Le principe d'indépendance de la statistique publique est inscrit dans la loi française depuis le 4 août 2008. Notre pays s'est doté d'une Autorité de la statistique publique, qui « veille au principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques ».

Tout va bien alors ? Pas forcément !

L'Insee, au cœur du service statistique public français, n'est pas à l'abri de menaces. Les constantes baisses d'effectifs mettent l'institut en difficulté. La « ligne rouge de la mise en difficulté des directions à remplir leurs missions » est franchie.

Toute la chaîne de production de la statistique publique, de la collecte aux études et à la diffusion, en passant par les fonctions support et l'informatique, sont gravement mis en difficulté par les réorganisations en cascade.

Les « mutualisations » fort à la mode ont réduit le nombre de fonctionnaires, mais quel intérêt si à la place l'État fait appel à des vacataires ? Certains sites sont débordés, les délais de traitement s'allongent et la qualité de la production est mise en danger. Les conditions de travail des agents se dégradent.



Établissements régionaux diminués...

... études régionales déléguées



Les établissements régionaux, particulièrement frappés par les restrictions (un quart d'effectifs en moins en cinq ans), sont dans une situation délicate. La direction tient un discours ambigu sur les « conditions de viabilité » de ces établissements.

Pourtant, la proximité entre les enquêtrices et enquêteurs qui collectent les données et les usagers, particuliers, acteurs publics territoriaux ou services de l'État, est une nécessité.

Les moyens de l'Insee se concentrent de plus en plus sur la réponse aux demandes réglementaires européennes ou internationales (2/3 de l'activité).

Et ce, aux dépens de la demande nationale et locale exprimée dans le cadre du comité national de l'information statistique (CNIS). Pourtant, la demande sociale de chiffres et d'analyses statistiques existe pour répondre aux besoins du public, des communes.

Ne pas y répondre, c'est laisser le champ libre à des officines privées et autres instituts de sondages guère dénués d'arrière-pensées... financières et d'intérêts particuliers.

Pourtant, enquêteurs-riche-s indispensables

La statistique publique repose essentiellement sur le travail de collecte d'informations réalisé par les enquêteur-trice-s.

Après une longue lutte, ces travailleuses de terrain (à plus de 80 %, ce sont des femmes) ont obtenu un statut et ne sont plus payées à la pige.

Elles sont désormais des contractuelles de l'État en CDI ou CDD. Néanmoins, elles restent souvent dans une grande précarité : la moitié d'entre elles travaille à temps incomplet.

Elles contrôlent peu leur charge de travail et subissent des dépassements de charge en phase de « pic de charge », parfois au-delà des seuils légaux. Malgré une avancée décisive de statut, leur situation reste insatisfaisante. Pérenniser la statistique publique nécessite une vraie reconnaissance de leur travail et de leurs contraintes particulières.

Depuis début février, la lutte a repris : plus de 500 enquêtrices et enquêteurs ont signé une pétition et entamé un mouvement de rétention d'enquêtes. Elles et ils revendiquent de meilleurs salaires, des remboursements de frais à la hauteur de leurs dépenses réelles et une meilleure prise en compte de leurs arrêts maladie.



Agent-e-s INSEE vitaux... pour pérenniser la statistique... au niveau public

A l'INSEE, malgré quelques avancées liées à l'action résolue des syndicats, la situation n'est pas idyllique. La gestion des personnels n'a jamais été **LA PRIORITE**, ce qui entraîne de nombreuses « anomalies de gestion ». Les réorganisations mal pensées de la « gestion des ressources Humaines » ont réduit ses moyens d'actions au niveau local.

Tout est fait comme si l'informatique était la solution à tous problèmes, même pour traiter les situations humaines des agent-e-s...

Autre manifestation du peu d'intérêt accordé aux agent-e-s et à leur professionnalisme, le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) a quitté le périmètre de l'INSEE en 2011 et a été transformé en établissement public.

Ainsi l'INSEE perd la main sur la formation de ses cadres : le Genes préférant se concentrer sur la formation de futurs cadres financiers du privé - ce qui est plus lucratif, on l'imagine, et fait courir à l'INSEE un vrai risque de concurrence directe, en matière d'études statistiques.



Le gouvernement a terminé l'année 2017 en dénonçant publiquement les conclusions d'un rapport INSEE sur le pouvoir d'achat des français (cf. porte-parole du gvt le 21/12/2017).

Nous, syndicat **Sud INSEE** et sa fédération **Solidaires Finances**, considérons que les données publiées par notre service de statistiques indépendant sont gages de débat public et de démocratie. Une telle dénonciation médiatisée d'un de nos services publics est intolérable.

Assurer la sûreté et la sécurité des citoyen-ne-s

Oui bien sûr ! mais on fait comment ?

Les agents de l'ex-ministère de l'Industrie placés sous le coup d'innombrables réformes imposées depuis des décennies par les gouvernements successifs tentent d'exercer leurs missions de sécurité (biens et personnes) et d'aides aux entreprises au sein de services déconcentrés de l'État (DIRECCTE, DREAL, Autorité de Sûreté nucléaire), services déconcentrés de l'État qui n'ont plus de réel ancrage ministériel.

La disparition du ministère en charge de l'Industrie et l'absence même d'un Secrétaire d'État, dans le nouveau gouvernement, témoignent d'un choix qui sera sans doute jugé comme étant décevant par les industriels. Particulièrement au regard de l'importance des questions industrielles qui sont situées au cœur des préoccupations actuelles : emploi, relance de l'économie, protection de l'environnement et préventions des risques sanitaires...

Un tel choix est un sombre signal donné aux agents fonctionnellement dispersés sous des toits ministériels et autorités divers (économie, écologie, nucléaire) et qui ont des priorités et axes d'actions divergents. Une telle marque d'éclatement des organisations et de leurs missions vitales va à l'encontre des synergies recherchées. Celles qui avaient pourtant démontré leurs efficacités du temps des DRIRE (direction régionale de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement).

L'éloignement politique progressif et continu entre l'action de l'État et les citoyens en matière de sécurité industrielle, de surveillance des transactions commerciales (métrologie légale), de contrôles techniques périodiques de sécurité des poids-lourds, des appareils sous pression dangereux par leur caractère explosif, d'aides au conseil des entreprises, etc. est pour le moins problématique. Nombre de ces tâches ont été « bradées » au privé ou supprimées, sauf à garder la surveillance des opérateurs privés auxquels de nombreuses délégations de services ont été accordées.

DREAL,
*la triste histoire
d'un déclassement*

Dans les DREAL, l'État recherche sans cesse des dispositifs de déclassement des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), régime d'autorisation simplifiée, déclaration contrôlée par des organismes extérieurs... **Faut-il y voir une nouvelle étape de désengagement de l'État ?**

Du fait des conséquences liées à l'exploitation de ces sites, ces missions de police industrielle et environnementale sont très sensibles. Pour mémoire, rappelons, affaires Montchanin en Saône-et-Loire, Métaleurope dans le Nord Pas-de-Calais, Feyzin dans le Rhône, Seveso en Italie et AZF à Toulouse où l'explosion survenue le 21 septembre 2001 provoqua la mort de **31** personnes (dont 21 travaillant sur le site) et plus de **4 500** blessés, causant des dommages matériels considérables.

Avec les réformes successives (RGPP, MAP, loi NOTRe) les contraintes qui pèsent sur les **1 219** emplois d'inspecteurs en 2015 (contre **1 246** ETPT fin 2014) sont telles que le point d'équilibre entre les missions et les moyens est depuis longtemps dépassé. Le phénomène s'est accéléré depuis le dramatique accident de Toulouse ayant conduit les services en charge de l'environnement à « sévérer » drastiquement la réglementation ICPE, sans adjoindre les moyens humains correspondants.

Que dire encore des pressions à l'économie exercées sur le programme 181 « Prévention des risques » si ce n'est que la notion même de prévention est peu à peu abandonnée. Pour faire des économies d'échelles, le jeu dangereux consiste à modifier les règles en déclassant des installations classées pour recentrer l'action des services de l'État en régions vers – et seulement vers – les principaux établissements.

Sur le papier, cela peut paraître séduisant. Dans les faits, des centaines, voire des milliers de « petites » ICPE échappent à tout véritable contrôle ! Pourtant, l'impact même diffus d'une multitude de petites entreprises peut avoir des effets tout aussi néfastes sur l'environnement qu'un gros établissement industriel surveillé de près, comme dans le Vaucluse avec l'explosion de 3 000 bouteilles de gaz dans un site de stockage en février 2017.

Les risques accidentels ne sont pas les seuls à porter atteintes à l'être humain. En témoignent les parutions médiatiques en ce début 2018 qui font ressortir que les risques chroniques dus aux rejets dans l'atmosphère, dans les eaux et dans les sols sont tout aussi problématiques pour la santé et la sécurité sanitaire des citoyens.

Des sites industriels pollués à en veux-tu en voilà !

La gestion des sites et sols pollués comme celui de la société Wipelec en Seine et Marne est un triste exemple de l'énergie et de l'investissement qu'il convient de déployer pour contraindre les industriels indécents. La reconversion de sites industriels implantés historiquement dans des zones devenues urbaines impose également un suivi et une surveillance de longue haleine avant que les établissements recevant du public et, a fortiori des lieux d'accueils pour les enfants de type crèches et écoles, viennent s'y implanter.

L'externalisation des missions des ex DRIRE font qu'elles se réduisent davantage... La « simplification des normes » chantée par nos ministres, au nom de la « liberté d'entreprendre » ou « le droit à l'erreur », a conduit à assouplir les procédures pour les porteurs de projets et, conjointement, à complexifier à l'excès l'instruction des dossiers pour les agents. Dans les DIRECCTE, les missions de développement économique sont remises en cause, soit par l'Europe, soit par les puissantes régions qui veulent en avoir la mainmise.

La dilution progressive des expertises et des compétences spécifiques ne constitue-t-elle pas un risque pour tous les citoyen-ne-s ? Les orientations prises ces derniers temps ne tendent-elles pas à vouloir créer une inspection à deux vitesses basée sur les enjeux des établissements classés ? D'un côté il y aurait ceux réputés à « fort enjeu » (types Seveso) gérés par des « hypers spécialistes » au niveau régional et de l'autre, ceux actuellement gérés par le plan départemental qui seraient éventuellement confiés au privé.

Pour les autres activités, la situation n'est pas meilleure. Les activités d'homologation des véhicules encore exercées au sein des DREAL se réduisent comme « peau de chagrin » et sont de plus en plus

prises en charge par les grands constructeurs nationaux ou internationaux eux-mêmes... Ce qui en dit long sur leur pertinence et leur réalité...

Dans les DIRECCTE, les missions de développement économique sont remises en cause.

L'État contrôle de moins en moins les aides aux entreprises laissées aux régions.



L'État n'adapte pas les moyens aux dangers mais le danger au manque de moyens. A force de démembrer, l'ambition de l'État en matière industrielle serait-elle de confier au privé ce qui reste des missions régaliennes de sécurité (industrielle, alimentaire, publique, routière...) et de sacrifier la sécurité de nos concitoyen-ne-s sur l'autel des économies financières en poursuivant les délégations de missions de service public et les transferts de compétences ?

Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable et sa fédération Solidaires Finances n'acceptent plus cette ritournelle d'un État « démembré » qui n'adapte pas les moyens aux dangers réels encourus par les citoyen-ne-s. Ces missions de service public doivent être renforcées. Il en va de la sécurité et de la santé de tou-te-s !

L'État n'adapte pas les moyens aux dangers industriels, mais la notion de dangers au manque de moyens organisés

Ne laissons plus faire !

22 mars

Faites, Fête la Grève !

Investissez dans l'avenir !



Le 22 mars de l'année 2018 devrait rester tout autant inscrit dans l'histoire que son prédécesseur il y a 50 ans... A condition que les fonctionnaires et agent-e-s publics, et les citoyen-ne-s et administré-e-s, sachent déclencher un mouvement à la hauteur des enjeux pour tou-te-s que constituent service public et Fonction publique.

26 septembre 2017

Le Premier ministre adresse une lettre sans ambages aux ministres :

Le Comité Action Publique 2022 « s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions ».

Un CAP déjà bien indiqué par la composition dudit comité :

« Composé de personnalités qualifiées françaises ou étrangères, de chefs d'entreprises, de parlementaires, d'élus locaux et de hauts fonctionnaires », il comprend des énarques, des hauts fonctionnaires -dont beaucoup ont pantoufflé dans le privé-, d'anciens membres de la commission Attali ou « commission pour la libération de la croissance française⁽¹⁾ » constituée en 2008 par Nicolas Sarkozy, plusieurs membres de l'Institut Montaigne (institut bien connu pour ses positions ultra-libérales) ou encore des dirigeants de grandes entreprises dont il n'est pas difficile de prévoir qu'ils démontreront un zèle tout particulier à démanteler notre service public.

1er février 2018

Le même Édouard Philippe, accompagné du ministre d'on ne sait plus quelle action et comptes publics, Gérald Darmanin, annonce une prétendue « modernisation de la fonction publique » au travers de modifications profondes de la gestion des personnels. Cette déclaration a précédé le rapport du Comité CAP 2022 sur les missions et ses annonces en matière d'organisations et de ce qui sera encore considéré service public ou pas et, avant le résultat des réflexions menées actuellement au sein des ministères pour déterminer quelles missions seront gardées quelles missions seront «jetées»...

Ce qui est programmé

- ▶ **Développement de la contractualisation** : les contractuels de droit public représentent déjà un agent public sur cinq -sur les 5,5 millions d'emplois publics- ; il s'agit de fragiliser les nouveaux recrutements et de purger petit à petit le statut de fonctionnaire, garantie de neutralité pour les administré-e-s et dernier rempart contre un « clientélisme » déjà déploré dans le versant territorial ;
- ▶ **« Plan de départs volontaires »** pour atteindre les **120.000 suppressions** d'emplois déjà annoncés dans la loi de Finances. Quel sera la réelle « volonté » d'un agent-e- quand son service sera démantelé, que les possibilités d'affectation dans un service public s'éloigneront ? D'autant que ceux-ci se seront réduits et, pour ce qu'il en restera, se verront concentrés, virtualisés, numérisés ?
- ▶ **Commissions Administratives Paritaires réduites** au seul rôle de recours, sur la base d'une saisine par un agent mécontent de son sort, sans examen de la totalité des droits de l'ensemble des agent-e-s, par exemple dans le cas d'un mouvement de mutations ;
- ▶ **Comités techniques et CHSCT fusionnés**, et donc, là encore, remise en cause du droit des agents à être défendus.
- ▶ **Recours accru à la prime au mérite individuel** (RIFSEEP) n lieu et place des augmentations collectives de revenus (salaires et primes). Sans oublier que les primes ne sont toujours pas prises en compte dans le calcul des pensions de retraite...

Pour demain quelles organisations, quels moyens pour les services publics et quelles conditions d'accueil et de prise en compte des attentes des citoyen-ne-s et administré-e-s ? Il est vrai que le sujet risque de se réduire à la portion congrue à coups de « transferts au secteur privé, voire des abandons de missions »...

Quand la logique de la déréglementation s'impose partout, où sera la différence entre secteur public et secteur privé pour les agent-e-s et les administré-e-s que nous sommes également et qui seront réduit-e-s à être des client-e-s de nos propres services ?



Le sort en est jeté ; en quelques mots : Service public et Fonction publique sont condamnés. Au même titre que le rapport Spinetta pour ce qu'il reste de service public du Rail et la remise en cause des statuts de la SNCF et des cheminots. Il faut toujours réduire les entraves à la liberté de l'entreprise.

Vive la « liberté de l'entreprise » dont les bénéfiques « ruisselleraient » par miracle sur les salarié-e-s, et haro sur le statut des fonctionnaires bien plus « privilégiés » que les actionnaires rentiers. Tout ça pour tenter de détourner l'attention de nos concitoyen-ne-s et administré-e-s du véritable enjeu lié étroitement à celui du statut de la Fonction Publique, c'est à dire celui du service public et des services publics, seul patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas.

A Bercy, réduire les entraves de l'entreprise, c'est un leitmotiv de plus en plus prégnant, quitte à délégitimer le rôle de ses administrations au service du plus grand nombre, au service de l'intérêt général.

Les agent-e-s doivent apprendre à adapter leurs missions pour répondre à l'intérêt de l'entreprise.

Qu'est-ce que cette adaptation signifie concrètement pour chacun-e d'entre nous, agent-e d'une administration de Bercy mais également administré-e ?

A la DGFiP

Le contribuable ou redevable que nous sommes est confronté à de moins en moins d'accueil physique de proximité, à la dématérialisation à tout crin de la déclaration en ligne obligatoire, au paiement de l'impôt et autres démarches par internet.

Pendant que, de leurs côtés, les évadés fiscaux restent à l'abri sous les cocotiers de leurs beaux paradis. Et que les collectivités territoriales et administré-e-s que nous sommes également sont abandonné-e-s très largement aux intérêts financiers privés, avec un contrôle de plus en plus virtuel de la DGFiP.

A la DGDDI

L'allégement des procédures, la dématérialisation des contrôles, nous laissent désarmé-e-s face aux conséquences de la mondialisation économique et de l'accroissement du commerce international, de l'expansion des flux financiers informels et transports de marchandises frauduleuses ou contrefaites, à la circulation illégale d'armes et autres trafics.

A la DGCCRF

Alors que le scandale sanitaire LACTALIS, défraie la chronique, à nous les consommatrices et consommateurs de nous assurer de plus en plus souvent de la validité des travaux, de la véracité des informations données sur les produits, du respect des réglementations en vigueur, de la qualité des biens consommés.

A L'INSEE

L'INSEE fragilisée par ses restructurations laisse peu à peu le champ libre à des officines privées et autres instituts de sondages guère dénués d'arrière-pensées financières et d'intérêts particuliers. Quel sera à terme le coût de ce désengagement de l'Etat pour les contribuables ?

A L'INDUSTRIE

En matière de contrôle industriel, la « simplification des normes », la « liberté d'entreprendre » et le « droit à l'erreur »... répondent aux vœux du Medef. Ils ne font pas l'intérêt général ! face aux dangers industriels et environnementaux, ils ne garantissent en rien la sécurité de tou-te-s !



En Administration Centrale

Au cœur de Bercy, **son Administration centrale**, ses missions supports, sa direction de prévision macro-économique, celle de l'élaboration du Budget de l'Etat, de l'accompagnement des Entreprises, ses services de lutte contre la délinquance économique, fiscale et financière... devrait être au service des agent-e-s, citoyen-ne-s et administré-e-s que nous sommes. Qu'elle cesse de répondre aux injonctions gouvernementales d'austérité, d'économies budgétaires ainsi qu'aux attentes du Medef...

Ces missions sont aujourd'hui directement menacées par un gouvernement qui a décidé de franchir le Rubicon. L'annonce d'un plan global de casse du service public et de la Fonction publique, préfigure une dérégulation « portes ouvertes » aux seuls intérêts financiers dont bénéficieront les grandes entreprises et leurs actionnaires.

Moins de contrôle pour l'entreprise, c'est plus de coûts-coups pour les consommateurs et consommatrices, client-e-s que nous sommes condamnée-s à devenir quand nous n'avons pas déjà cessé d'être des administré-e-s et usagers des services publics.

C'est également plus d'inégalités dont nous ne manquerons pas de souffrir d'autant que, fonctionnaires, nous sommes déjà la cible des restrictions budgétaires. Cryogénéisation du point d'indice, gel des grilles indiciaires, augmentation de la CSG (tout juste compensée), report des mesures PPCR, augmentation de la cotisation salariale pour pension civile, rétablissement du jour de carence sans compensation en sont les témoins et à Bercy la suppression du plan ministériel de qualification, l'absence de moyens supplémentaires pour l'action sociale.

Il est désormais commun, depuis quelques années, de voir au 1^{er} janvier notre salaire net baisser

Comme la plupart des habitant-e-s de ce pays, ce que nous ne paierons plus par l'impôt et dont nous ne bénéficierons plus par les services publics, nous le paierons à des prestataires privés (accès à l'eau, ordures ménagères...) et en bénéfices à leurs actionnaires.

Ce ne sera pas moins cher, ce sera même assurément plus cher. Il suffit de constater la concentration de plus en plus grande de la richesse. Ce sera surtout bien plus injuste que l'impôt même perfectible, un impôt que nous revendiquons fortement progressif fruit d'un processus démocratique et citoyen, alors que le capital désigne les actionnaires membres des conseils d'administration des grands groupes financiers et industriels...



Parce que le service public est notre seul capital, parce qu'il est notre patrimoine commun, parce qu'il rapporte à toutes et tous dès lors que, collectivement, nous agissons pour qu'il ait les moyens de son ambition, celle de l'intérêt général garanti par le statut de la Fonction publique, parce qu'il est l'antithèse d'une société inégalitaire où chacun-e est abandonné-e aux aléas de la vie, fonctionnaires administré-e-s, fonctionnaires à Bercy,

Investissons dans notre avenir !

FONCTIONNAIRES:
ESPÈCE MENACÉE!

SAUVONS LE SERVICE PUBLIC!



TOUS
EN GREVE
LE 22 MARS



Lutter et construire Ensemble !

